



Commune de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL du 20 juin 2014

Procès-verbal

Présents : Monsieur Didier BONNARD, Maire

Messieurs André MASLANKIEWICZ - Emile PERRAUD – Michel BATTISTELLA et Bruno FORT, Adjoint.

Mesdames Christine COCHET – Christine LECHON - Céline MAFFRE - Frédérique MOISSET - Vanessa VEILLON - Messieurs Francisco MARTINEZ et Christian COCHET conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Marie DICORATO - Mrs Patrick CHARNAY et Jean-Michel SALQUE

Pouvoirs : Patrick Charnay à Vanessa Veillon

Secrétaire de séance : Christine COCHET

Rédacteur du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

Ordre du jour :

- Délibérations :
 - ✓ Décision Modificative budget principal
- Informations diverses :
 - ✓ Spectacle de cirque pour enfants
- Questions diverses

Monsieur le Maire désigne Christine Cochet comme secrétaire de séance

Procès-verbal du 02 juin 2014 : Pas d'observations. Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'ajout d'une délibération relative à la mission de maîtrise d'œuvre confiée à IRH pour la construction de la STEP de Cressieu. Adopté à l'unanimité.

Communication du Maire dans le cadre de sa délégation générale :

Signature d'un contrat avec le GRETA Val Bugey Leman d'un montant de 266.00 € pour deux jours de formation professionnelle d'agent municipal.

➤ **Délibération :**

- Décision modificative au budget primitif.

Suite à la résorption sur le certificat de paiement n°6 de l'avance forfaitaire consentie à l'entreprise SMA Menuiserie alu pour la construction du groupe scolaire, il convient de passer les écritures comptables correspondantes.

Il est nécessaire de prévoir les crédits supplémentaires au chapitre 041 écritures d'ordres soit + 4 501.11 € au 2313 -041 (dépense) et 4 501.11 € au 238-041 (recette). Adopté à l'unanimité.

- Non application de pénalités de retard à la société IRH

Monsieur le Maire rappelle que la maîtrise d'œuvre des travaux de construction de la station d'épuration de Cressieu avait été confiée à la société IRH.

Il explique qu'en cours de construction de la STEP l'acquisition de terrain supplémentaire s'est avérée nécessaire et que cette opération a conduit à un dépassement des délais de réalisation initialement prévus qui pourrait donner lieu à l'application de pénalités de retard.

Cependant, il indique que l'ouvrage est en service depuis de nombreux mois et qu'aujourd'hui il n'apparaît pas nécessaire d'appliquer ces pénalités à la société IRH.

Il propose donc à l'assemblée d'y renoncer. Adopté à l'unanimité.

➤ Informations :

- Bruno Fort explique que la commune a été sollicitée par une troupe de cirque originaire de Contrevoz qui souhaite s'implanter dans la région. Dans cette perspective, 6 spectacles sont envisagés dont l'un pourrait se dérouler à Chazey-Bons en 2 temps. Des ateliers découvertes gratuits pour les enfants (groupe d'une trentaine maximum) pendant 2 heures puis spectacle de rue dans le village le jour suivant.

Une participation de la commune est sollicitée à hauteur de 500 €. Les dates retenues sont les 18 et 19 juillet avec au spectacle trapèze, magie ...

Christian Cochet fait remarquer que la somme demandée est élevée par rapport aux subventions accordées aux associations communales. Christine Lechon ne souhaite pas que le nombre d'enfants soit limité par soucis d'équité.

L'assemblée se prononce par 12 voix pour et 1 contre (Christian Cochet).

- L'inauguration du groupe scolaire initialement prévue le 27/09 est reportée à la mi-octobre après les élections sénatoriales du 28 septembre.

- Desserte du groupe scolaire : afin d'assurer la sécurité des piétons Michel Battistella propose de réaliser un trottoir le long du pont pour protéger les poussettes du trafic automobile et d'installer une circulation alternée.

- Les habitants du lotissement « Le coteau de la Madone » ont interrogé la municipalité sur des aménagements visant à sécuriser la sortie sur la RD 1504. Plusieurs pistes sont à l'étude notamment la création d'un trottoir le long de la départementale ou la réalisation d'un chemin piétonnier sur le terrain communal derrière la mairie.

- Vanessa Veillon voudrait savoir où en est l'étude de rétrocession de la voirie privée du lotissement « Champ Devant » à Rothonod. Il lui est répondu que la commission urbanisme est en charge de ce dossier et qu'elle y travaille.

- Christine Lechon indique qu'Intermarché devrait déposer une demande de permis de construire pour l'installation d'un auvent destiné à permettre un service de type « drive-in ».

- Céline Maffre demande des précisions sur les horaires de classe à la prochaine rentrée scolaire. Monsieur le Maire lui répond qu'un courrier de la mairie précisant les horaires scolaires sera adressé aux parents par l'intermédiaire des enseignants avant la fin des classes.

- Le Maire informe que la commune lancera à la rentrée les études d'aménagements de sécurité visant à résorber les « zones noires » de la commune.

- Christian Cochet soulève le problème du stockage de véhicules aux abords du garage 3D sous Chazey. La surface réglementaire de 50 m² n'est pas respectée.

Le Maire lui répond que plusieurs courriers ont déjà été échangés à ce sujet et que la commune avait sollicité l'avis des services de la DREAL.

La prochaine séance est fixée au 17 juillet avec visite du canal du moulin et repérage d'un terrain près de l'école où des arbres menacent la sécurité du bâtiment.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance. Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 20 juin 2014.

Chazey-Bons, le 24 juin 2014

Le Maire, Didier BONNARD

